

Remise du dossier d'inscription
Année scolaire 2024/2025

Je soussigné(e).....

responsable de l'enfant

certifie avoir remis ce jour le dossier d'inscription à une activité proposée par la Commune composé des pièces suivantes :

Attestation et Fiche sanitaire de liaison (feuilles couleur ou documents (à rendre) sur le site)

Attestation d'assurance extrascolaire pour 2024-2025 mentionnant les responsabilités civile et individuelle
Si je ne l'ai pas encore reçu, je m'engage à la fournir dès réception (l'absence de ce document risque d'entraîner la désinscription de mon enfant).

Avis d'imposition de l'année précédente :

Ne désire pas le fournir, les tarifs les plus élevés me seront donc appliqués,

Je n'ai pas encore reçu mon dernier avis d'imposition, je m'engage à le fournir dès réception du centre des impôts et, dans le cas contraire, je suis avisé que le tarif le plus élevé me sera appliqué dès le 1er octobre prochain.

Fait à

Le

Signature :

Cadre réservé à l'Administration

Dossier reçu le	Assurance	Impôts	AGENT

Je désire inscrire mon enfant aux activités suivantes :

Accueil périscolaire :

* **Matin** : Maternelle et Château 7h30 - 8h30

Matin : 07h30 - 08h15

* **Midi** : Maternelle et Château 11h45 - 13h45

Matin : 11h30 - 13h30

* **Soir** : Maternelle et Château 16h30 - 18h30

Matin : 16h15 - 18h30

Cocher les jours réguliers fixes de présence annuelle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi
Matin					
Midi					
Soir					

OCCASIONNEL *		
Matin		
Midi		
Soir		

Mercredis Loisirs :

Cocher les besoins réguliers fixes de présence annuelle					
Accueil matin	Activité matin	Midi	Activité après-midi	Accueil soir	
7h30 - 9h00	9h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14h00 - 17h00	17h00 - 18h30	

OCCASIONNEL *	
---------------	--

* Pour une inscription occasionnelle, remplir le planning mensuel disponible au périscolaire ou sur le site, et le déposer au périscolaire ou par mail, au plus tard le 20 du mois précédent la venue de l'enfant et dernier délai le mardi matin 10h de la semaine avant sa venue

Vacances scolaires : de 9h00 à 17h00

Printemps, été, automne, hiver (sauf Noël et août)
avec possibilité d'accueil le matin de 7h30 à 8h50
et le soir de 17h00 à 18h30 sur inscription (si suffisamment d'inscrits)

Pour chaque période de vacances, une inscription supplémentaire est obligatoire.
Les dates vous seront communiquées par l'intermédiaire des écoles, du site de la mairie et de la presse. **Ces dates sont à respecter impérativement et aucune inscription en dehors de celles-ci ne sera prise en compte**



Date :

Signature :